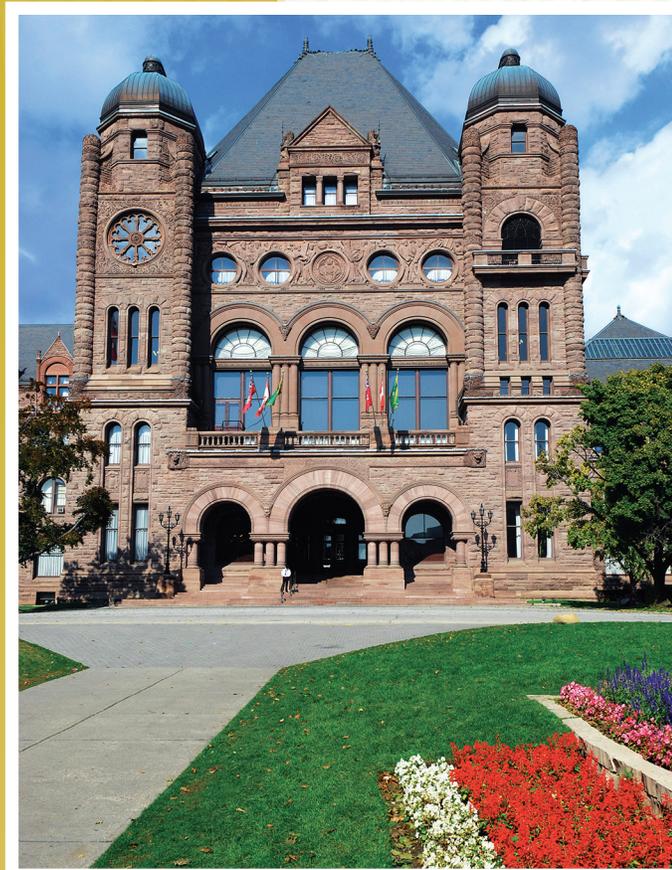




Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Comité permanent des comptes publics



Décembre 2023

Le Comité permanent des comptes publics

1.0 Rôle du Comité des comptes publics

Le Comité des comptes publics (le Comité), dont le nom officiel est Comité permanent des comptes publics, est habilité à examiner les rapports du vérificateur général et sur les comptes publics, et à faire part à l'Assemblée législative de ses observations, opinions et recommandations à leur égard. Ces rapports sont réputés être renvoyés en permanence au Comité dès qu'ils sont déposés. Le Comité examine et évalue diverses questions, notamment l'économie et l'efficacité des activités du gouvernement et du secteur parapublic ainsi que l'efficacité des programmes gouvernementaux dans la réalisation de leurs objectifs, puis il fait rapport à l'Assemblée législative à ce sujet.

En conformité avec les articles 16 et 17 de la *Loi sur le vérificateur général*, le Comité peut aussi demander au vérificateur général d'examiner toute question relative aux comptes publics ou d'accomplir une mission spéciale en son nom.

Le Comité tient des audiences au cours de l'année lorsque l'Assemblée législative siège pour traiter de questions soulevées dans les rapports de notre Bureau, après quoi il peut lui présenter ses observations et recommandations découlant des audiences sur ses rapports.

2.0 Nomination au Comité des comptes publics et composition

Les membres du Comité sont nommés par motion de l'Assemblée législative. Sa composition est proportionnelle à la représentation des partis politiques à l'Assemblée législative. Tous les membres ont le droit de vote sur les motions, à l'exception du président, qui ne peut voter qu'en cas d'égalité des voix. Le Comité est habituellement établi pour la durée de la législature, c'est-à-dire à compter de l'ouverture de la première session suivant immédiatement des élections générales jusqu'à la dissolution de l'Assemblée législative. Conformément au Règlement, le président du Comité des comptes publics est membre de l'opposition officielle, et le vice-président est membre du parti au pouvoir. Par le passé, le président et le vice-président du Comité étaient tous deux membres de l'opposition officielle jusqu'à ce que le Règlement soit modifié en 2021.

En conformité avec le Règlement de l'Assemblée législative et à la suite des élections tenues en juin 2022, les membres du Comité ont été nommés le 10 août 2022. Le président et la vice-présidente ont été élus le 22 août 2022, lors de la première réunion du Comité au cours de la 43^e législature. La composition du Comité a été modifiée le 23 août 2022 et le

26 septembre 2023. Voici la composition du Comité des comptes publics :

- **Tom Rakocevic**, président, Nouveau Parti démocratique (à compter du 22 août 2022)
- **Donna Skelly**, vice-présidente, Parti progressiste-conservateur (à compter du 22 août 2022)
- **Will Bouma**, Parti progressiste-conservateur (nommé le 10 août 2022)
- **Rick Byers**, Parti progressiste-conservateur (nommé le 10 août 2022)
- **Lucille Collard**, Parti libéral (nommée le 10 août 2022)
- **Stephen Crawford**, Parti progressiste-conservateur (nommé le 10 août 2022)
- **Rudy Cuzzetto**, Parti progressiste-conservateur (nommé le 10 août 2022)
- **France Gélinas**, Nouveau Parti démocratique (nommée le 10 août 2022)
- **Logan Kanapathi**, Parti progressiste-conservateur (nommé le 10 août 2022)
- **Laura Smith**, Parti progressiste-conservateur (nommée le 10 août 2022)
- **Lise Vaugois**, Nouveau Parti démocratique (nommée le 23 août 2022)

3.0 Rôle consultatif du vérificateur général auprès du Comité des comptes publics

Conformément à l'article 16 de la *Loi sur le vérificateur général*, sur demande du Comité des comptes publics, le vérificateur général, qui peut être accompagné de cadres supérieurs, assiste aux réunions du Comité pour l'aider à mener des examens et à tenir des audiences concernant les rapports de notre Bureau et les comptes publics de l'Ontario.

Comme le mentionne le Rapport annuel de l'an dernier, un certain nombre de modifications ont été

apportées à la relation entre le vérificateur général et le Comité. Le 14 novembre 2022, le Comité s'est réuni à huis clos et a par la suite adopté une motion selon laquelle le vérificateur général et le personnel de son Bureau ne comparaissent devant le Comité qu'à titre de témoins à l'invitation de celui-ci pour l'informer et répondre à ses questions sur les rapports du Bureau ou à d'autres occasions avec l'accord du Comité pour offrir des séances d'information supplémentaires. Le Comité a également établi que lorsqu'une réunion se tient à huis clos, la présence du vérificateur général et du personnel de soutien se limite à la partie de la réunion à laquelle ils ont été invités à comparaître à titre de témoins.

Le Bureau du vérificateur général continuera de collaborer avec le Comité pour l'aider à s'acquitter de son mandat et lui fournira du soutien de la manière qui convient au Comité. Toutefois, les changements apportés au cours de la dernière année diffèrent de la pratique de longue date selon laquelle le vérificateur général a assisté aux réunions du Comité dans leur intégralité à titre de conseiller et non de témoin. De plus, le nom du vérificateur général figurait dans toute la correspondance communiquée au Comité dans la forme qui lui avait été fournie (comme les mises à jour sur les entités auditées). Les changements apportés en 2022 ont limité la capacité du Bureau du vérificateur général d'appuyer les travaux du Comité. Par exemple, le vérificateur général n'assiste plus aux réunions lorsque le Comité s'occupe de la rédaction de rapports. Il ne peut donc répondre aux questions du Comité en temps réel concernant l'audit ou l'objet considéré, donner des conseils sur la rédaction de recommandations efficaces pour répondre aux questions liées à l'audit ou veiller à ce que les recommandations soient adressées aux entités concernées. À l'heure actuelle, le Bureau fait le suivi de l'état des recommandations du Comité au nom de ce dernier. Toutefois, l'exclusion du vérificateur général de la rédaction de rapports limite encore plus la capacité du Bureau de comprendre l'objet et le contexte des recommandations du Comité.

4.0 Méthodes et activités du Comité des comptes publics

Le Comité se réunit chaque semaine lorsque siège l'Assemblée législative et, avec l'approbation de cette dernière, à tout autre moment de son choix. Lorsque l'Assemblée législative a recommencé à siéger après les élections générales de 2022, la journée où se réunit le Comité a été modifiée, passant du mercredi au lundi. Depuis mai 2008, les réunions se tiennent les mercredis.

Les réunions sont généralement publiques, à l'exception de celles réservées à l'établissement de l'ordre du jour et à la préparation des rapports du Comité. Toutes les délibérations publiques du Comité sont consignées dans le Journal des débats, c'est-à-dire le procès-verbal officiel et presque intégral des débats, discours et autres délibérations de l'Assemblée législative.

Le Comité choisit des questions d'intérêt dans nos rapports et il tient des audiences à leur sujet. Il examine habituellement les sections des rapports consacrées aux audits de l'optimisation des ressources, le chapitre sur les comptes publics et les rapports de suivi. En temps normal, chacun des partis politiques choisit chaque année de trois à six audits ou d'autres sections de nos audits actuels ou antérieurs à soumettre à l'examen du Comité.

Lors de chaque audience, le vérificateur général et un chercheur du Service de recherches de l'Assemblée législative renseignent le Comité sur le rapport pertinent. Le chercheur prépare un cahier d'information qui comprend les réponses aux recommandations du rapport formulées par le ministère ou l'organisme de la Couronne ou du secteur parapublic faisant l'objet de l'audit ou de l'examen. Le Comité demande habituellement à des cadres supérieurs des entités auditées de comparaître à l'audience et de répondre à ses questions. Puisque nos rapports traitent de questions opérationnelles, administratives et financières (plutôt que stratégiques), on ne demande généralement pas aux ministres d'assister aux réunions à titre de témoins. Une fois les

audiences du Comité terminées, le chercheur peut rédiger un rapport préliminaire en conformité avec les instructions du Comité, qui présente généralement ses conclusions et ses recommandations à l'Assemblée législative.

De plus, le greffier du Comité, conformément aux instructions données par ce dernier, demande aux entités auditées, qui n'ont pas été retenues aux fins d'audience, de présenter au Comité des mises à jour des mesures prises en réponse aux recommandations et à d'autres préoccupations soulevées dans nos rapports.

5.0 Réunions tenues

Le Comité s'est réuni à 19 reprises entre novembre 2022 et octobre 2023. Les sujets abordés aux réunions comprenaient les activités des tribunaux, les chirurgies ambulatoires, le système de justice pénale, la planification et la gestion des routes, l'adaptation au changement climatique, la gestion des espèces envahissantes, le Conseil ontarien du commerce des véhicules automobiles, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, la conservation de l'escarpement du Niagara, l'Autorité de réglementation des services financiers et la Commission de l'énergie de l'Ontario. Dix de ces réunions ont comporté des audiences auxquelles des représentants du gouvernement et du secteur parapublic ont été appelés à comparaître pour témoigner devant le Comité et répondre aux questions au sujet des observations formulées dans les rapports de notre Bureau. D'autres réunions ont été consacrées aux affaires du Comité, à la rédaction de ses rapports ou à la présentation d'information sur les audiences par le vérificateur général.

6.0 Rapports du Comité des comptes publics

Le Comité publie des rapports sur ses travaux, qui sont ensuite déposés à l'Assemblée législative. Ces rapports résument l'information recueillie

par le Comité durant ses réunions et contiennent ses observations et recommandations. Une fois déposés, les rapports du Comité sont accessibles au public par l'entremise du greffier du Comité ou en ligne à l'adresse www.ola.org/fr/node/3771, de même que sur le site Web du Bureau à l'adresse <https://auditor.on.ca/index-fr.html>.

En général, les rapports du Comité renferment des recommandations et une demande à la direction du ministère, de l'organisme ou du secteur parapublic qu'il communique ses réponses au greffier du Comité dans le délai prescrit. Le 31 octobre 2023, le Comité avait déposé cinq rapports à l'Assemblée législative depuis notre dernier compte rendu de ses activités dans notre *Rapport annuel 2022*.

- **21 février 2023** : Conseil ontarien du commerce des véhicules automobiles (*Rapport annuel 2021* du Bureau du vérificateur général de l'Ontario), présenté au Comité permanent des comptes publics
- **21 février 2023** : Approvisionnement en équipement de protection individuelle lié à la COVID-19 (*Rapport annuel 2021* du Bureau du vérificateur général de l'Ontario), présenté au Comité permanent des comptes publics
- **21 février 2023** : Intervention économique et mesures de soutien aux entreprises en réponse à la COVID-19 (*Rapport annuel 2021* du Bureau du vérificateur général de l'Ontario), présenté au Comité permanent des comptes publics
- **21 février 2023** : Surveillance des condominiums en Ontario (*Rapport annuel 2020* du Bureau du vérificateur général de l'Ontario), présenté au Comité permanent des comptes publics
- **25 septembre 2023** : Chapitre 2 : Activités des tribunaux (volume 3 du *Rapport annuel 2019* du Bureau du vérificateur général de l'Ontario), présenté au Comité permanent des comptes publics

Ces rapports portaient sur des audits figurant dans nos *Rapports annuels de 2019, 2020 et 2021*.

Le volume des rapports de suivi de cette année rend compte des recommandations formulées par le Comité dans cinq rapports déposés en 2021 et au début de 2023 : Surveillance des condominiums, Soutiens économiques en réponse à la COVID-19, Équipement de protection individuelle lié à la COVID-19, Conseil ontarien du commerce des véhicules automobiles et Tarion Warranty Corporation.

Chacun de ces rapports de suivi présente :

- les recommandations contenues dans le rapport du Comité des comptes publics;
- les réponses de l'entité auditée aux recommandations du Comité des comptes publics;
- un tableau récapitulatif de l'état des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité des comptes publics (p. ex. pleinement mise en oeuvre ou en voie de mise en oeuvre).

7.0 Conseil canadien des comités des comptes publics

Le Conseil canadien des comités des comptes publics se compose de délégués des comités des comptes publics fédéral, provinciaux et territoriaux de l'ensemble du pays. Il tient une conférence annuelle conjointe avec le Conseil canadien des vérificateurs législatifs pour discuter de questions d'intérêt commun.

La 44^e conférence annuelle a eu lieu en personne à Whitehorse (Yukon) du 10 au 12 septembre 2023. L'année prochaine, la 45^e conférence annuelle se tiendra à Québec (Québec).



Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

20, rue Dundas Ouest, bureau 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
www.auditor.on.ca